

MÉMOIRE

présenté au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Concernant le projet de Parc éolien de
Cartier Énergie Éolienne

à Baie-des-Sables, comté de Matane,

par

Claude Canuel,

directeur de la Gestion du territoire à la Ville de Matane.

Matane, le 7 juin 2005

Matane, le 7 juin 2005

Madame Marie-Josée Méthot,
Secrétaire du BAPE
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Courriel : eole-valleau-sables@bape.gouv.qc.ca

Objet : Projet Cartier Énergie Éolienne à Baie-des-Sables

Madame,

Veillez trouver ci-joint copie d'un mémoire concernant le projet en titre.

Vous seriez bien aimable de le transmettre aux commissaires pour considération et de m'inscrire pour être entendu lors des audiences du 14 juin 2005 à Baie-des-Sables.

Merci de votre collaboration,



Claude Canuel, directeur

Service de la Gestion du Territoire
Ville de Matane,
230 avenue Saint-Jérôme,
Matane (Québec) G4W 3A2
c.canuel@ville.matane.qc.ca

Mesdames, messieurs les commissaires,

Je souhaite d'abord vous remercier d'avoir accepté de m'entendre et je souhaite également que mes commentaires pourront vous être utiles pour apprécier le projet qui vous est soumis.

Présentation

Mon nom est Claude Canuel, je suis au service de la Ville de Matane depuis vingt ans et j'occupe présentement le poste de directeur du Service de la Gestion du territoire.

J'ai précédemment occupé, pour la Ville, les postes de directeur de l'urbanisme, de directeur de l'Urbanisme et du Développement, de directeur de la Planification et du développement et pendant quelques années, à partir de 1996, le poste de Commissaire industriel et de directeur du Conseil économique de la région de Matane.

C'est d'ailleurs à ce titre que j'avais déposé devant le Bape en 1996, un mémoire pour la Ville de Matane, dans le cadre du projet du Parc Éolien Le Nordais.

Dans le cadre de mes fonctions et en partenariat avec la Société d'aide au développement des collectivités de la région de Matane et le Centre local de développement de la MRC de Matane, j'assume la responsabilité du développement des projets éoliens sur le territoire de la ville de Matane.

En raison de mes responsabilités, je suis régulièrement en contact avec plusieurs promoteurs de parc éolien, avec plusieurs manufacturiers de composantes éoliennes et avec les principaux acteurs de l'éolien en Gaspésie et au gouvernement du Québec.

Opinions

LES RÉSIDANTS:

J'aimerais en commençant, mentionner que j'ai un grand respect pour l'opinion des citoyens dont les résidences sont situées à l'intérieur ou à proximité des limites du parc, donc ceux et celles qui auront dorénavant, et d'une façon permanente, les éoliennes dans leur paysage.

Un peu comme un voisin qui construirait un nouveau bâtiment agricole, industriel ou commercial, la présence des éoliennes à proximité du lieu de résidence modifiera le paysage et il faut le reconnaître.

Certains vous diront que c'est beau, d'autres que c'est laid, pour moi, l'opinion de l'un vaut l'opinion de l'autre, mais une chose m'apparaît certaine, à l'avenir, les photos prises sur la galerie de la maison familiale auront dans certains cas, une ou des éoliennes dans le paysage.

Il convient de mentionner que les propriétaires qui ont signés une entente avec le promoteur pour accueillir sur leurs terres une ou des éoliennes ont, en quelque sorte, acceptés contre rémunération, la modification du paysage environnant.

La situation est cependant différente pour les autres résidents du secteur qui vivront avec la présence des éoliennes dans leur environnement et je souhaite qu'il soit clair, qu'en aucun moment en donnant mon opinion, j'ai la prétention de parler au nom ou à la place des citoyens directement concernés par le projet de parcs éoliens de Cartier Énergie Éolienne à Baie-des-Sables et Métis-sur-Mer.

CONCEPT D'IMPLANTATION

J'ai eu la chance, au cours des dernières années, de visiter quelques parcs éoliens, notamment sur la Mer du Nord, à Tehachapi en Californie, à Pincher-Creek en Alberta, mais aussi, ceux de Cap-Chat, Saint-Ulric et Saint-Léandre.

Comme l'analyse de l'impact visuel d'un projet éolien est un élément incontournable, comme il s'agit également d'un processus où les données sont souvent plus subjectives qu'objectives, je me suis demandé si je pouvais définir les parcs visités en fonction de leur impact visuel ou même, les classer par catégorie.

Honnêtement, je n'y suis pas arrivé, mais je crois néanmoins, que mes observations pourraient vous être utiles.

Niveau trois :

Je qualifierais les parcs de la Mer du Nord et ceux de Pincher Creek en Alberta, des parcs de niveau trois puisque les éoliennes sont réparties dans un espace immense, peu peuplé, peu fréquenté par les touristes, mais où, en raison du peu de relief du territoire, les éoliennes sont très présentes dans le paysage des résidants de ces communautés agricoles.

Contrairement à Saint-Ulric et Saint-Léandre les résidants des parcs de niveau trois voient en même temps un plus grand nombre d'éoliennes qui paraissent plus petites parce qu'elles sont plus loin.

Si après avoir roulé quelques minutes à la sortie du Parc Le Nordais de Saint-Ulric ou Saint-Léandre, on ne voit plus les éoliennes, sur la Mer du Nord ou en Alberta, on peut rouler presque une heure et encore voir des éoliennes.

Niveau deux :

Bien que différents, les parcs de Tehachapi et Cap-Chat ont certaines similitudes. Dans les deux cas, il y a une forte concentration d'un grand nombre d'éoliennes dans un espace vacant à proximité d'un village.

À Tehachapi, on voit le parc près d'une heure avant d'y arriver, donc on s'habitue graduellement à sa présence alors qu'à Cap-Chat, à la sortie de la côte de Les Capucins, le parc éolien de Cap-Chat nous saute presque au visage, mais quinze minutes plus tard, c'est déjà fini.

Contrairement aux parcs de la Mer du Nord, de Pincher-Creek, de Saint-Ulric et de Saint-Léandre, les parcs de Tehachapi et Cap-Chat ne sont pas habités. Les résidants de ces municipalités voient le parc éolien en entrant ou en sortant de leur village, mais pas d'une façon permanente à partir de leur lieu de résidence.

Sur le plan touristique, un parallèle m'apparaît intéressant entre Cap-Chat, Pincher-Creek et même Tehachapi, pour les raisons suivantes : on va d'abord en Gaspésie et on arrêtera à Cap-Chat de préférence à d'autres villages, parce qu'il y a des éoliennes ; dans l'ouest canadien, on veut voir les Rocheuses, on ira à Banff, au Lac Louise, mais on n'irait pas à Pincher-Creek s'il n'y avait pas les éoliennes. C'est un peu le même cas pour Tehachapi, puisque l'on ne connaîtrait même pas le nom du village s'il n'y avait pas d'éoliennes.

Niveau un :

Le Parc Le Nordais dans le secteur de Saint-Ulric et Saint-Léandre, est un parc où les éoliennes sont implantées sur un territoire au relief fortement accidenté, c'est un parc habité où les résidences sont très éloignées les une des autres.

À la différence des parcs précédemment mentionnés, les gens dont la résidence est à proximité du parc voient les éoliennes de près, un peu comme on voit un bâtiment agricole sur la terre d'un voisin, mais ils ne voient jamais le parc dans son ensemble.

L'impact visuel est donc important pour les résidents en raison de la proximité des éoliennes du lieu de résidence et non en raison du volume du parc.

Par contre, l'impact visuel du Parc le Nordais est presque inexistant pour les citoyens demeurant au village de Saint-Ulric, au village de Saint-Léandre ou dans la ville de Matane.

Quant aux touristes qui circulent en direction est, sur la route 132 entre Saint-Ulric et Matane, ils peuvent, par accident, voir les éoliennes du Parc Le Nordais, mais le parc dans son ensemble n'est pas visible de la route 132.

C'est toutefois très différent pour la partie du même parc située dans le secteur de Cap-Chat.

J'ai pris connaissance du plan d'ensemble du projet (Configuration finale, carte 3.1) de Cartier préparée par Hélimax pour le parc de Baie-des-Sables et de Métis-sur-Mer et ce parc me semble comparable au Parc Le Nordais dans le secteur de Saint-Ulric.

Les éoliennes 1.5mw de GE sont cependant plus grandes que les 650kw de Neg Micon, mais il s'agit d'un projet où l'impact visuel sera plus important pour les résidents du secteur concerné que pour ceux du village ou pour les touristes.

LE PROMOTEUR

Le succès d'un projet est presque toujours directement proportionnel à la qualité de son promoteur. Comment alors, analyser un projet, sans analyser son promoteur ?

Je reconnais cependant que c'est un exercice difficile, puisque parfois le promoteur change en cours de route et d'autres fois, le promoteur avait un bon nom et des bonnes intentions, mais la complexité du projet est venue à bout de ses bonnes intentions.

Mais puisque le passé est souvent garant de l'avenir, j'aimerais mentionner que je connais maintenant depuis plus de trois ans les principaux acteurs du projet chez Innergex et que, depuis ce temps, leur volonté de s'intégrer dans la région ne s'est pas démentie.

J'aimerais aussi dire, qu'il y a trois ans, Innergex avait un projet dans le secteur de Saint-Luc-de-Matane et que, dès le début de nos discussions, M. Guy Dufort et M. Gilles Lefrançois nous avaient offert volontairement une contribution financière pour créer un fonds spécial de mise en valeur du territoire.

Ils nous ont répété à plusieurs reprises qu'ils souhaitaient être des bons citoyens corporatifs, qu'ils souhaitaient investir à long terme dans notre région et privilégier en tout temps l'embauche de travailleurs et d'entreprises de la région.

Jusqu'à maintenant, ils ont tenu parole puisqu'un jour, dans sa grande franchise, M. Guy Dufort m'a téléphoné pour me dire confidentiellement : « Claude, on ne soumissionnera pas avec le parc de Matane, on va plutôt le faire avec celui de Baie-des-Sables, puis le bureau que l'on avait parlé d'ouvrir à Matane, on va l'ouvrir à Baie-des-Sables. »

Du même coup, cela voulait dire que les contributions volontaires que l'on voulait se servir pour le financement de nos projets touristiques partaient également pour Baie-des-Sables.

J'aurais préféré une autre nouvelle, mais j'ai compris que j'avais affaire à un promoteur qui prenait la meilleure décision d'affaires pour ses actionnaires, qui était franc et direct avec ses collaborateurs et qui respectait sa parole en proposant par la suite une contribution financière volontaire à Baie-des-Sables.

Je dois également saluer leur initiative d'instaurer un comité de suivi pour maintenir le contact avec la population locale pendant et après la réalisation du projet.

Je souhaite sincèrement que s'installe une belle complicité entre Cartier et la population locale.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

C'est bien difficile de quantifier les retombées économiques d'un projet, mais je pense qu'on peut s'entendre sur le fait, qu'on ne peut pas investir plus d'un milliard dans une région sur dix ans, sans qu'il en reste quelques chose.

À défaut de mesurer scientifiquement les retombées, peut-on au moins voir qui sont ceux qui risquent d'être les gagnants ?

Il y a d'abord les propriétaires qui ont une entente avec le promoteur qui pourront ainsi toucher un revenu d'appoint. Comme disait un agriculteur ayant une entente avec Le Nordais : « Je cultive toujours ma terre, puis je peux maintenant prendre des Rées pour ma retraite ou mettre de l'argent de côté pour les études des enfants. ».

Puis, en raison des contributions volontaires du promoteur, il y a la communauté à proximité du parc qui pourra présenter des projets à sa municipalité ou la municipalité elle-même qui pourra entreprendre des projets de mise en valeur du territoire.

Il y a aussi la ville et la région immédiate de Matane, qui en raison des exigences de l'appel d'offres au niveau du contenu régional, a pu attirer sur son territoire des manufacturiers de composantes éoliennes.

L'implantation d'une usine de fabrication de tours d'éoliennes et d'une usine d'assemblage de la compagnie Marmen créera près de cent quarante emplois qui seront détenus par des résidents de toute la région et non seulement de la ville de Matane. Il en sera de même pour les achats en biens et services dans la région.

Par ailleurs, avec l'implantation d'une usine de fabrication de palles d'éoliennes à Gaspé, avec la présence du Technocentre éolien de Gaspé, avec le parc éolien de 3CI à Murdochville, les parcs éoliens de Cartier, ceux de Northland Power et les investissements d'Hydro-Québec, pour augmenter la capacité de son réseau de transport, la Gaspésie sera également dans le club des gagnants.

En fait, il faut reconnaître, que par la méthode utilisée pour son appel d'offres de 1 000mw, Hydro-Québec a réussi son pari de fournir de l'électricité aux québécois au meilleur prix, tout en contribuant à la diversification économique d'une région du Québec ayant un problème structurel de développement économique.

À ce niveau, c'est tout le Québec qui est gagnant.

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

La stratégie gouvernementale pour le premier appel d'offres éolien d'Hydro-Québec était audacieuse, mais les acteurs concernés ont prouvé que l'on pouvait concilier des objectifs de développements énergétiques avec des objectifs de développement économique régional.

Dans le contexte d'un développement durable et dans le but de favoriser la pérennité des usines qui fabriqueront, dans la région, des composantes éoliennes, le gouvernement doit donner instruction à Hydro-Québec de procéder à d'autres appels d'offres d'énergie éolienne en maintenant la même approche que pour le premier.

Bien que l'implantation de parcs éoliens devrait pouvoir se faire à l'extérieur de la MRC de Matane et de la région Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine, un haut niveau de composantes éoliennes devraient continuer d'être fabriquées dans la zone désignée lors du premier appel d'offres.

Toute modification à ce niveau pourrait compromettre l'impact du déploiement de la filière éolienne comme outil de diversification économique de la MRC de Matane et de la région administrative Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine.

Pour favoriser la pérennité des usines annoncées et la venue d'autres manufacturiers dans la région, le gouvernement devrait également continuer de privilégier des appels d'offres d'un minimum de 1,000mw, mais dont la réalisation peut se faire sur une dizaine d'années.

Cette façon de faire permet aux industriels concernés d'être plus compétitifs en répartissant leur investissement sur une plus longue période et en ayant la chance de maintenir leurs employés en usine toute l'année pour une meilleure productivité.

Je crois sincèrement qu'il y a présentement un momentum favorable au Québec dans le domaine éolien, que la poursuite de la stratégie de départ peut permettre à Hydro-Québec de devenir rapidement un joueur majeur dans l'éolien en Amérique du Nord tout en permettant à une région comme la nôtre de devenir le «Silicon Valley» de l'éolien.

Je souhaite tout autant que les promoteurs de parcs éoliens auront toujours le respect des citoyens et des communautés où, en raison du potentiel éolien, ils installeront des parcs.

Merci de m'avoir permis de vous exprimer mes opinions sur le projet de Cartier à Baie-des-Sables et Métis-sur-Mer et sur le développement de la filière éolienne, tout en espérant que cela puisse vous être utile.



Claude Canuel.